

19 jan 2018 -15:44

Appartient à Conseil des ministres du 19 janvier 2018

Organisation d'élections sociales à la SNCB - Deuxième lecture

Sur proposition du ministre chargé de la Société nationale des chemins de fer belges François Bellot, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un avant-projet de loi relatif à l'organisation d'élections sociales à la SNCB.

L'avant-projet ouvre la possibilité d'organiser des élections pour certaines instances paritaires au sein des chemins de fer belges : Infrabel, SNCB et HR-Rail. Celles-ci sont prévues pour début décembre 2018.

L'avant-projet de loi vise à compléter la loi du 23 juillet 1926 relative à la SNCB et au personnel des Chemins de fer belges par des dispositions destinées à définir un cadre légal pour certaines matières relatives aux élections sociales. Il permet également aux organisations syndicales agréées de prendre part à la procédure de préavis et de concertation à l'occasion de conflits sociaux ainsi qu'aux élections sociales.

L'avant-projet peut être déposé à la Chambre des représentants.

Avant-projet de loi portant modification de la loi du 23 juillet 1926 relative à la SNCB et au personnel des Chemins de fer belges, et du Code judiciaire en matière d'élections sociales pour certains organes de dialogue social des Chemins de fer belges

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

François Bellot, ministre de la Mobilité, chargé de skeyes et de la Société nationale des chemins de fer belges
Rue Ernest Blerot 1
1070 Bruxelles
Belgique
+32 2 238 28 00
<https://bellot.belgium.be>

Melisa Blot
Porte-parole
+32 471 44 92 49
melisa.blot@bellot.fed.be

Jasper Pillen
Porte-parole
+32 472 78 89 17
jasper.pillen@bellot.fed.be